



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « ECLAIRAGE DE LA ROUTE DE DESSERTE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU VOYEBOEUF (ROUTE DE LA CÔTE DU VOYEBOEUF) » (N° 1018) (PS-LES VERTS)

Séance du 17 mai 2018

Point n° 9

- 1) A la question « est-ce que le conseil municipal envisage-t-il l'installation d'un éclairage dynamique à la route de desserte du Voyeboeuf à court terme » ?

La question est pertinente et elle sera évaluée dans le cadre du plan directeur de l'éclairage public. Une installation de ce type n'est toutefois pas envisagée à court terme afin d'éviter des investissements inadaptés.

- 2) A la question « le conseil municipal envisage-t-il d'éteindre ces lumières » ?

La réflexion a déjà été menée quelques temps après l'installation des luminaires sur ce site. Les raisons du maintien de l'éclairage étaient liées à la sécurité. Une discothèque était ouverte à côté du tennis couvert (activité nocturne) et le risque d'accident entre les véhicules sortant de la discothèque et les piétons qui empruntent ce tracé était trop grand en cas d'absence d'éclairage. De nombreuses personnes empruntaient ce chemin à pied pour rentrer chez eux et le maintien de l'éclairage avait été jugé nécessaire pour la sécurité des noctambules. Cette analyse reste actuelle ; l'éclairage est utile pour les jours de match, pour les usagers qui rentrent à vélo du tennis couvert et pour les noctambules qui fréquentent la discothèque. De plus, plusieurs projets d'implantation d'entreprise dans la zone d'activité sont aujourd'hui en discussion.

Sur la base de ces éléments le conseil municipal n'envisage pas d'éteindre les luminaires sur ce secteur.

- 3) A la question « combien dépense par année la Municipalité pour l'éclairage de ce secteur » ?

La route est éclairée par 23 luminaires au sodium. Le montant dépensé par année par la Municipalité pour l'éclairage de ce secteur est estimé à CHF 1'850.-.

30 avril 2018

Le Conseil municipal